

Protocole d'accord relatif au partenariat entre le Département et la Commune du Tampon

Le Département et la Commune du Tampon ont signé en Octobre 2017 une Convention-Cadre organisant le partenariat entre les 2 collectivités pour la mise en œuvre d'actions concourant au développement du territoire, autour des 4 axes suivants :

- réaliser les investissements structurants au service du développement durable du territoire ;
- promouvoir le développement agricole et le terroir tamponnais ;
- contribuer à l'attractivité touristique du territoire ;
- optimiser l'intervention sociale sur le territoire.

Tout en réaffirmant leur engagement à l'application de cette convention qui s'est déjà traduite par l'ouverture de chantiers comme par exemple la modernisation de la route départementale de Bois Court, la suppression des radiers de la RD 400 et son prolongement, ou la retenue collinaire de Piton Marcellin, et à la mise en œuvre des actions nouvelles inscrites dans le PST (Plan de Solidarité Territoriale), les 2 collectivités conviennent de donner un caractère prioritaire et une forte impulsion aux opérations suivantes :

1. Le refoulement d'eau brute depuis le réservoir de Dassy

La réalisation de ce projet a pour objectif d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en eau d'irrigation de la commune du Tampon. Le refoulement de l'eau depuis le réservoir de Dassy jusqu'aux hauts de la Plaine des Cafres permettra en effet d'augmenter la ressource en eau d'irrigation, stockée dans les retenues collinaires des Herbes Blanches (350 000 m³), de Piton Marcellin (350 000 m³) et des futures retenues collinaires de Piton Sahale (350 000 m³) et Piton Villiers (100 000 m³) que la commune réalise, auxquelles pourront s'ajouter dans les 5 prochaines années des retenues de moindre capacité pour arriver à un total global stocké de 1 500 000 m³.

Compte tenu de l'enjeu, le Département s'engage pour la réalisation de cette opération, dans le même esprit que celles menées dans les autres communes, avec une égalité de traitement.

La Commune et le Département définiront ensemble, avant le démarrage des travaux de cette opération, les modalités relatives à la réalisation et à l'exploitation de cette infrastructure.

2. Le Parc du Volcan

La Commune du Tampon porte un projet structurant pour le développement des Hauts, de la filière équine et du tourisme, à travers le projet du Parc du Volcan.

Cette réalisation constituera une contribution concrète au rayonnement de la 5ème micro région qui est l'une des priorités du Département.

Le Parc du Volcan recouvrera plusieurs pôles d'activités : espaces de loisirs et d'attractions, promotion et commercialisation des produits du terroir et de l'artisanat, valorisation de la biodiversité, espace équestre et développement de la filière équine.

Ces opérations sont potentiellement éligibles aux fonds européens (FEADER, FEDER), aux fonds dédiés au développement des Hauts et aux fonds EPERON pour la filière équine.

Par ailleurs, le Département souhaite l'émergence d'une filière équestre opérationnelle et dynamique sur le territoire de la Réunion. Cet objectif sera atteint à travers le développement des sous-filières courses et équine. Dans ce cadre la réalisation d'un pôle cheval en lien avec la réalisation d'un centre d'entraînement est nécessaire. Les projets Départementaux et communaux doivent donc être construits de façon convergente.

La Commune s'engage à contribuer à la mise en œuvre, dans le cadre du projet *Parc du Volcan*, des équipements équins s'inscrivant dans le cadre du développement de la filière équine départementale ; il s'agit principalement du centre d'entraînement.

Le Département s'engage à soutenir la commune du Tampon pour la mobilisation de ces fonds et à apporter sa contribution, notamment au titre de la contrepartie nationale.

3. La route de désenclavement entre la Ligne d'Equerre et le 17^{ème}

La moitié des terres agricoles de la partie Est de la commune, ainsi que les populations de la ligne d'Equerre, du Grand Tampon, du Petit Tampon, et du 17^{ème}, souffrent d'une situation d'enclavement découlant d'un déficit de desserte.

C'est pourquoi la commune du Tampon porte un projet structurant de désenclavement des Hauts, consistant à réaliser une liaison ligne d'Equerre - 17^{ème}.

Considérant la vocation de désenclavement des exploitations agricoles et de développement des Hauts d'une telle desserte, le Département accompagnera financièrement la commune pour la réalisation de ce projet. Dans cette dynamique, il s'emploiera, en liaison avec le Secrétariat Général des Hauts, à faire inscrire dans la prochaine programmation des crédits européens, une ligne budgétaire dédiée aux routes de désenclavement et de développement des Hauts.

4. Le Centre administratif

Les besoins du Département pour ses locaux au niveau des services du Territoire d'Action sociale (TAS) et de la Maison Départementale sur le Tampon sont de l'ordre de 3 000 m².

La commune du Tampon porte un projet de Cité administrative qui se concrétisera par l'édification de 4 tours accueillant les services de la mairie, de la CASUD et d'autres services publics sur le territoire. La tour 4 de ce centre administratif recouvre 3 646 m² et peut donc répondre aux besoins des services du Département au Tampon.

Le Département confirme son engagement à acquérir cette tour dans le cadre du schéma de modernisation de ses services et des besoins identifiés sur le territoire.

La commune du Tampon met tout en œuvre pour que cette tour réservée au Département soit livrée courant 2020.

L'engagement du Département et de la Commune du Tampon à réaliser prioritairement ces opérations marque leur volonté de conforter leur partenariat formalisé dans la Convention-Cadre et le PST.

Fait au Tampon, le 28 août 2018

Le Président du Conseil Départemental,

Le Maire de la Commune du Tampon,